

Nombre de conseillers

En exercice : 08

Présents : 08

Votants : 08

Date de la convocation

20.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Serge LEMOINE, Président.

Etaient présents : M. Serge LEMOINE – DONJEUX ; M. Alain ENGLER – DONJEUX ; Mme Séverine FRANCOIS – DELME ; M. Xavier GROSCLAUDE – DELME ; M. Stéphane BOURGUIGNON – DELME ; M. Emmanuel COLSON – DELME ; M. Laurent MATHIEU – PUZIEUX ; M. Eric FRAMBOURT - PUZIEUX

Etait excusé : -

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Xavier GROSCLAUDE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1. Autorisation de signature au Président**

Avec le renouvellement des délégués des différentes communes adhérentes, il convient de prendre une nouvelle délibération autorisant le Président, à signer différents documents relatifs au fonctionnement du Syndicat :

- Honoraires
- Dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Moselle
- Demandes d'aides diverses
- Abonnements (électricité, téléphone ...)
- Travaux divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne à l'unanimité, cette autorisation de signature à Monsieur Serge LEMOINE – Président.

### **2. Délégation de signature aux Vice-Présidents**

Afin de permettre le fonctionnement optimum du SIA2DP, en cas d'empêchement du Président, le Comité Syndical peut autoriser la délégation de signature, pour les affaires courantes, aux deux vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise à l'unanimité, la délégation de signature aux deux vice-présidents.

### **3. Indemnités de fonction du Président**

Le Président s'étant retiré de la séance, Monsieur le Vice-Président présente les indemnités de fonctions fixées conformément aux articles L 5211-12, R 5214-1, R 5212-1, R 5216-1, R 5215-2-1 et R 5723-1 du Code Général des Collectivités Locales :

*Syndicat de Communes*

*Regroupant de 1 000 à 3 499 habitants = 12,20 % de l'indice*

*Soit 501.48 € brut mensuel.*

Il est proposé de fixer les indemnités du Président à hauteur de 361.73 € brut mensuel, soit 8.80% de l'indice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe, à l'unanimité, le montant des indemnités versées au Président à 8.80% de l'indice.

#### **4. Commission d'Appels d'Offres et d'Adjudications – C.A.O.**

La commission d'appel d'offres et d'adjudication est composée :

Du Président : Monsieur Serge LEMOINE

De trois membres titulaires : et de trois membres suppléants :

Stéphane BOURGUIGNON Séverine FRANCOIS

Alain ENGLER Xavier GROSCLAUDE

Laurent MATHIEU Eric FRAMBOURT

#### **5. Autorisation préalable et permanente de poursuites données au comptable du Syndicat pour le recouvrement des produits**

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret N°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R 1617-24 du CGCT, créé par le décret N°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites,

Considérant qu'une autorisation permanente au Comptable Public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner une autorisation générale et permanente au Comptable Public pour effectuer tous les actes de poursuites afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

#### **6. Compte Financier Unique – CFU 2025**

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif (de la Commune) et du Compte de Gestion (du SGC).

Monsieur le Vice-Président, donne lecture aux membres du Comité Syndical, du Compte Financier Unique 2025.

Il rappelle les « reste à réaliser » indiqués tant :

En recettes d'investissement : 8 680.00 €

En dépenses d'investissement : 807 793.53 €

Le Compte Financier Unique 2025 peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement	+	238 623.08 €
(-) Dépenses de fonctionnement	-	284 823.42 €
Solde d'exécution de fonctionnement 2025	-	46 200.34 €
Recettes d'investissements	+	137 007.56 €
(-) Dépenses d'investissements	-	109 157.83 €
Solde d'exécution d'investissements 2025	+	27 849.73 €

Monsieur le Président se retire de la séance lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le CFU 2025 présenté.

## **7. Affectation du résultat 2025**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, suite au vote du Compte Financier Unique - CFU 2025, la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat 2025, constatant que le CFU laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement antérieur	+	17 146.90 €
Un déficit de fonctionnement 2025 de	-	46 200.34 €
		-----
Soit un déficit de fonctionnement au 31.12.2025	-	29 053.44 €
Un excédent d'investissement reporté de	+	771 960.70 €
Un excédent d'investissement 2025 de	+	27 849.73 €
		-----
Soit un excédent d'investissement au 31.12.2025	+	799 810.43 €

Le Comité Syndical doit décider :

- De reporter le déficit de fonctionnement de 29 053.44 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté – Dépenses »
- De reporter l'excédent d'investissement cumulé soit 799 810.43 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté – excédent ».

## **8. Fixation des tarifs 2026 – Redevance Assainissement – PAC et contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif**

Monsieur le Président rappelle que les différents tarifs de P.A.C. (Participation pour l'Assainissement Collectif)

- Participation par maison individuelle : .....	2500.00 €
- Appartement : .....	1500.00 €
- Locaux artisanaux – Commerces : .....	2000.00 €

Les tarifs appliqués pour la réalisation des contrôles de raccordement étaient fixés à :

- Visite de diagnostic : 150.00 €
- Contre-visite de diagnostic : 75.00 €

Monsieur le Président rappelle également que la redevance d'assainissement est calculée sur environ 60000 m3 d'eaux usées (**59018** m3 facturés en 2025 / **59457** m3 en 2024 / **57673** m3 en 2023 / **62788** m3 en 2022 / **63508** m3 en 2021 / **62077** m3 en 2020 / **64863** m3 en 2019 / **65991** m3 en 2018).

Les tarifs appliqués en 2025 étaient :

- Part fixe : 6.00 €/foyer/mois
- Part variable : 2.45 €/m3

Le Comité Syndical doit décider de maintenir ces tarifs pour la facturation 2026.

## 9. Budget Primitif 2026

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Comité Syndical, du Budget Primitif 2026, établi par ses soins.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2025 s'élèvent à :

- 807 793.53 € en dépenses d'investissement
- 8 680.00 € en recettes d'investissement

Celui-ci s'établit ainsi :

1 279 953.19 € en dépenses et en recettes

Montant réparti ainsi :

- 327 175.92 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 952 777.27 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 présenté.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	5.4	Délégation de fonctions	Autorisation de signature au Président	2026/002
2	5.5	Délégation de signature	Délégation de signature aux Vice-Présidents	2026/002
3	5.6	Exercice des mandats locaux	Indemnités de fonction du Président	2026/002 2026/003
4	5.3	Désignation de représentants	Commission d'Appels d'Offres et d'Adjudications – C.A.O.	2026/003

5	7.10	Finances publiques – divers	Autorisation préalable et permanente de poursuites données au comptable du Syndicat pour le recouvrement des produits	2026/003
6	7.1	Décisions budgétaires	Compte Financier Unique – CFU 2025	2026/003
7	7.1	Décisions budgétaires	Affectation du résultat 2025	2026/003
8	7.10	Finances publiques – Divers	Fixation des tarifs 2026 – Redevance Assainissement – PAC et contrôles des raccordements au réseau d'assainissement collectif	2026/003 2026/004
9	7.1	Décisions budgétaires	Budget Primitif 2026	2026/004

<b>NOM / PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
LEMOINE SERGE DONJEUX	PRESIDENT	
BOURGUIGNON STEPHANE DELME	VICE PRESIDENT	
GROSCLAUDE XAVIER DELME	DELEGUE TITULAIRE	
EMMANUEL COLSON DELME	DELEGUE TITULAIRE	
FRANCOIS SEVERINE DELME	DELEGUE TITULAIRE	
FRAMBOURT ERIC PUZIEUX	VICE PRESIDENT	
MATHIEU LAURENT PUZIEUX	DELEGUE TITULAIRE	
ENGLER ALAIN DONJEUX	DELEGUE TITULAIRE	